

## ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

#### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	MANDRET Yann	14/03/1972	Maire	13
Monsieur	PANTALEON Michel	30/06/1961	Premier adjoint	13
Madame	COUBAT Odile	13/02/1969	Deuxième adjoint	13
Monsieur	RUFFIER Patrick	18/01/1956	Troisième adjoint	13
Madame	BONVIN Isabelle	29/09/1958	Quatrième adjoint	13

Fait à TOURS EN SAVOIE, le 20 mars 2026

Le maire  
(ou son remplaçant),



Le conseiller municipal  
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



<sup>1</sup> Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).



République française  
Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 20/03/2026  
Reçu en préfecture le 20/03/2026  
Publié le 20/03/2026  
ID : 073-217302983-20260320-2026\_DE\_06-DE

## COMMUNE DE TOURS EN SAVOIE

### Séance du vendredi 20 mars 2026

**Membres en exercice :** 15  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
*L'an deux mille vingt-six et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick RUFFIER,*

**Présents :** 15

**Présents :** Yann MANDRET, Odile COUBAT, Michel PANTALEON, Laure BONNOT, Patrick RUFFIER, Isabelle BONVIN, Matthieu PATTY, Nathalie PAILLARDET, Arnaud CHANTRENNE, Céline BRUET, Gérard BRUET, Christiane BOURQUENOUD, Florent FERRACIN, Malcolm DOMENGE, Nicole HENRIQUES

**Votants :** 15

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Malcolm DOMENGE

### Objet : Election du Maire – 2026\_DE\_06

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Patrick RUFFIER, membre le plus âgé du conseil municipal  
Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 073-217302983-20260320-2026\_DE\_06-DE



Majorité absolue : 7

A obtenu :

– Monsieur Yanne MANDRET. .13 - treize voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

- Monsieur Yann MANDRET, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé maire.

Fait et délibéré à Tours-en-Savoie, le 20 mars 2026.

Le président de séance  
Patrick RUFFIER



République française  
Département de la Savoie

## COMMUNE DE TOURS EN SAVOIE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 073-217302983-20260320-2026\_DE\_07-DE



### Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

**Membres en exercice :**  
15

*L'an deux mille vingt-six et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick RUFFIER,*

**Présents : 15**

**Présents :** Yann MANDRET, Odile COUBAT, Michel PANTALEON, Laure BONNOT, Patrick RUFFIER, Isabelle BONVIN, Matthieu PATTY, Nathalie PAILLARDET, Arnaud CHANTRENNE, Céline BRUET, Gérard BRUET, Christiane BOURQUENOUD, Florent FERRACIN, Malcolm DOMENGE, Nicole HENRIQUES

**Votants : 15**

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Malcolm DOMENGE

### Objet : Fixation du nombre d'adjoints – 2026\_DE\_07

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire.

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide la création de 4 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Tours-en-Savoie, le 20 mars 2026.

Le Maire  
Yann MANDRET



République française  
Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 20/03/2026  
Reçu en préfecture le 20/03/2026  
Publié le 20/03/2026  
ID : 073-217302983-20260320-2026\_DE\_08-DE

## COMMUNE DE TOURS EN SAVOIE

### Séance du vendredi 20 mars 2026

	Date de la convocation : 16 mars 2026
<b>Membres en exercice :</b> 15	<i>L'an deux mille vingt-six et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick RUFFIER,</i>
<b>Présents :</b> 15	<b>Présents :</b> Yann MANDRET, Odile COUBAT, Michel PANTALEON, Laure BONNOT, Patrick RUFFIER, Isabelle BONVIN, Matthieu PATTY, Nathalie PAILLARDET, Arnaud CHANTRENNE, Céline BRUET, Gérard BRUET, Christiane BOURQUENOD, Florent FERRACIN, Malcolm DOMENGE, Nicole HENRIQUES
<b>Votants :</b> 15	
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
<b>Secrétaire de séance:</b>	Malcolm DOMENGE

### Objet : Election des adjoints – 2026\_DE\_08

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Liste 1, .13 - treize voix

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Michel PANTALEON, Odile COUBAT, Patrick RUFFIER, Isabelle BONVIN

Fait et délibéré à Tours-en-Savoie, le 20 mars 2026.

Le Maire  
Yann MANDRET

